

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019493	Date d'inspection Le 08 décembre 2022	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 3		Numéro de téléphone (506) 878-1515	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	08 déc. 2022	08 déc. 2022
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, le mentor en assurance de la qualité a observé qu'une bouteille de produit ménager était dans la salle de bain. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et doivent être hors de la portée des enfants. Lorsque le mentor a avisé un membre du personnel éducatif, le membre du personnel éducatif a tout de suite rangé le produit dans la garde-robe verrouillé avec les autres produits. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	08 déc. 2022	08 déc. 2022
Commentaires : Lors de l'inspection le mentor en assurance de la qualité a observé qu'une boîte à médicament qui était dans le réfrigérateur dans l'aire de jeu intérieure n'était pas verrouillée. Puisqu'il y avait un médicament prescrit à l'intérieur de la boîte, cette boîte a besoin d'être verrouillée en tout temps afin de prévenir l'ingestion accidentel des médicaments. Lorsque le mentore en assurance a avisé un membre du personnel éducatif, le membre du personnel éducatif a tout de suite verrouillé la boîte. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor a été en mesure de vérifier les dossiers des employés. Lors de la vérification des dossiers d'employés, le mentor en assurance de la qualité a pu confirmer que les employés rencontrent les exigences des vérifications et de qualifications.</p> <p>Les documents qui doivent être affichés étaient tous accessible et à jour. Le mentor en assurance de la qualité a pu observer une affiche indiquant que l'établissement est sans noix et sans arachides puisqu'ils ont des allergies. Le mentor en assurance de la qualité a fait la recommandation d'ajouter une affiche également à la porte afin que les visiteurs et les parents puissent voir cet avertissement dès qu'ils entrent dans l'établissement.</p> <p>Le mentor en assurance de la qualité était sur les lieux lors de la période de jeu libre à l'intérieur et lors de la collation. Puisqu'il pleuvait lors de l'inspection, les enfants n'ont pas fait de jeux dans l'aire de jeu extérieur. Une activité de peinture de tuque de Noël fût observée dans un groupe scolaire. Dans un groupe préscolaire, les enfants décoraient leur porte avec des cercles de couleurs afin de reproduire la forme d'un sapin.</p>
--

Commentaires généraux

Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a observé un membre du personnel éducatif qui complétait un rapport d'administration d'acétaminophène. Le membre du personnel éducatif a partagé qu'un enfant faisait de la fièvre, que le parent fût contacté et a donné consentement de donner de l'acétaminophène en attendant que le parent arrive. Les démarches en cas d'enfant présentant des signes de maladies transmissibles fussent respectées.

Le mentor en assurance de la qualité a eu une discussion avec l'administrateur lors de l'inspection par rapport au départ d'enfants dans le cas où un parent travaillant à l'autre établissement demande si son enfant peut traverser le stationnement pour aller à l'autre établissement sans avoir à être accompagné. Le mentor en assurance de la qualité a partagé des inquiétudes à permettre ceci puisqu'il y a deux stationnements qui séparent les garderies. Le mentor et l'administrateur sur les lieux ont discuter de la responsabilité sur la sécurité des enfants et sur la supervision. L'administrateur a validé que si les enfants doivent se déplacer à l'autre établissement pour quoi que ce soit, qu'un adulte accompagnera toujours l'enfant pour assurer à la sécurité.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 décembre 2022

Date

original signé par
Emilie Henry Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 décembre 2022

Date